

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

CERTIFICAT DE CHOMAGE POUR LES HEURES D'INACTIVITE

(à introduire par le travailleur auprès de son organisme de paiement, au début d'une occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits)

O.P. cachet dateur cachet dateur

L'employeur peut remplacer ce formulaire par une déclaration électronique qui, du fait de l'application de procédures automatisées, réduit et facilite de manière substantielle la transmission des données (voir www.securitesociale.be). Quand l'employeur n'utilise pas de formulaire C131A-EMPLOYEUR, mais transmet les données par voie électronique, le travailleur ne doit compléter et introduire que le formulaire C131A-TRAVAILLEUR auprès de son organisme de paiement (syndicat ou Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage).

A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR
(à la demande du travailleur au début d'une occupation à temps partiel)

TR	AVAILLEUR:	NISS (voir coin s	supérieur droit carte SIS)	NOM et préi	 nom								
ΕN	IPLOYEUR:	Nom ou raison sociale			— catégo	catégorie employeur (1)			numéro d'entreprise (2) n° d'immatriculation ONSS (2)				
						commission paritaire							$-\frac{1}{n}$
 Aa	 Iresse								n	od'imma	. — — triculatior	 n ONSSA	PL ⁽²⁾
DA	TE DE DEBUT	DE L'OCCUPATI	ION A TEMPS PARTIEL:				_						
DC	NNEES CONCI	ERNANT L'OCCI	JPATION:	_	_								
			code travail	leur ⁽³⁾ sta	atut travaille	eur ⁽⁴⁾							
	<mark>égime normal c</mark> liquer le nombre		ail, suivi du nombre de min	utes exprimées en s	ystème déd	cimal en d	divisant pa	ar 60 ; par	ex., 7 h				
Λ	=		durée hebdomadaire mo				M	М	J	V	S	D	1300
Q	(5)=	,	travailleur, y compris re rémunéré dans le cadre	pos compensatoire									1 ^{ère} sem.
			temps de travail	d une reduction du									2 ^{ème}
			dente behave dele e		T ₍₅₎								sem.
S	₍₅₎ =	, =	durée hebdomadaire m d'un travailleur à temp		= (3)								3 ^{ème} sem.
•	.,	,	repos compensatoire i	rémunéré dans le									4ème
			cadre d'une réduction du	ı temps de travail									sem.
De	scription du réai	me de travail si la	grille T ne suffit pas :										
	-		-	autre adresse :									
			EN FAVEUR DE L'EMPLO										
L'o	ccupation à tem	ps partiel suit-elle	une occupation à temps p cupation à temps plein à une c	olein dans votre entre		ectué dans l	le cadre d'u	ın plan d'en	treprise o	u d'un acco	ord en fave	ur de l'em	ploi?
		non oui						'	•			'	
		Mentionn	ez la base légale sur laque	elle est fondé le plan	d'entrepris	e ou l'acc	cord en fa	veur de l'e	emploi :				
		Joignez l d'un plan	es copies des documents d'entreprise dans un serv	qui entérinent le pla ice public fédéral).	an d'entrep	orise ou l'a	accord en	n faveur d	e l'emple	oi (ceci n	est pas i	equis s'i	 I s'agi
Sa	laire théorique	•	· — — — . — —	•	par heure	п 🗖 ра	r mois (sa	alaire brut	prévu po	our l'occu	oation à t	emps pa	rtiel)
ус	compris : les pri	mes connues d'av	vance, les repos rémunéré ée, le double pécule de va	s, l'allocation de foye	•	•	(,
Le	travailleur a, por		secteur public CCT n° 35 soit d'applicatior sente déclaration est sin		itions prévi	ues dans	l'article 4	de la CCT	n° 35.				
- •													
da	te		signature	e de l'employeur ou d	le son délé	gué				ca	chet de l	employe	ur
(1)	L'ONSS ou l'O	NSSAPL attribue	déclaration trimestrielle ON à l'employeur une ou plu ISS ou ONSSAPL sur les fo	sieurs catégorie(s) d									
	Vous complétez	z soit le numéro d'e	entreprise, soit le numéro O	NSS ou ONSSAPL.									
(3)			FA ou DMFA PPL. Il existe d l'ectionner lui-même cette do										

(4) A compléter seulement avec la lettre D pour un travailleur à domicile (art. 3, 4° AR 28.11.1969).

contact avec la personne qui est responsable dans votre entreprise ou institution de la déclaration trimestrielles ONSS ou ONSSAPL.

- (5) Exprimer les minutes en système décimal, par ex. 7h40' devient 7,66.
- (6) Vous complétez soit le salaire mensuel, soit le salaire horaire selon que le travailleur est un ouvrier ou un employé. Le salaire mensuel peut comporter jusqu'à maximum 2 chiffres après la virgule (eurocent), le salaire horaire jusqu'à maximum 4 chiffres (centième d'eurocent).

reprises sur www.securitesociale.be > (cadre droit) déclaration trimestrielle DMFA ou DMFA PPL > (cadre droit) annexes structurées > (cadre gauche) annexes – demière version "2 codes travailleurs" (cotisation ordinaire) ou "28 codes travailleurs APL". Si vous ne savez pas quel code travailleur est d'application pour le travailleur, prenez

18.01.2007/839.10.811 FORMULAIRE C131A-EMPLOYEUR